

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

Intégration d'une œuvre d'art public signalétique
du Pôle culturel de la Ville de Saint-Hyacinthe



LOCALISATION

Bibliothèque T.A. St-Germain | 2175, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe, J2S 3A9

ORGANISME PROPRIÉTAIRE

Ville de Saint-Hyacinthe, Service des loisirs | 850, rue Turcot, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 1M2

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Vendredi, le 8 septembre 2023

COORDINATION DU CONCOURS

Mme Valérie Arsenault, conseillère art, culture et patrimoine

T. 450-778-8300 poste 8350 | C. valerie.arsenault@st-hyacinthe.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. ADMINISTRATION DU CONCOURS.....	3
2. LE CONTEXTE DU PROJET.....	3
La nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain.....	4
Le Pôle culturel.....	4
3. PROGRAMME DE L'ŒUVRE D'ART.....	5
Installation monumentale et numérique.....	5
Modes d'activation utilisateur (actif) et artistique (veille).....	5
Site d'implantation de l'œuvre d'art.....	6
Partenaires impliqués.....	6
4. LES CONTRAINTES.....	7
Contraintes monumentales.....	7
Contraintes numériques.....	7
Normes de sécurité.....	8
Responsabilités des partenaires.....	8
5. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	9
Première étape : Sélection des trois (3) artistes finalistes.....	9
Deuxième étape : Évaluation technique des propositions de projets.....	9
Troisième étape : Présentation devant jury.....	10
6. LE CALENDRIER DU PROJET.....	11
7. LE BUDGET ET LES INDEMNITÉS.....	12
Maquette.....	12
Œuvre d'art monumentale.....	12
8. LE DOSSIER DE CANDIDATURE.....	13
Admissibilité.....	13
Date limite de dépôt des candidatures.....	13
Liste des documents à fournir.....	14
ANNEXE 1. LES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	15
ANNEXE 2. PLAN DE LOCALISATION.....	17
ANNEXE 3. APPROCHE CONCEPTUELLE - CADABRA.....	18
ANNEXE 4. FICHE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT.....	26



1. ADMINISTRATION DU CONCOURS

Le Service des loisirs est responsable de gérer, d'entretenir et de veiller à la pérennité de la collection d'œuvre d'art public de la Ville de Saint-Hyacinthe conformément à la *Politique d'art public* entrée en vigueur en janvier 2018.

Cette politique s'inscrit plus spécifiquement dans les grands enjeux de la *Politique citoyenne du loisir, du sport, de la culture et de la vie communautaire* et les orientations qui en découlent, soit notamment de **reconnaître le développement culturel comme étant essentiel à l'épanouissement du citoyen dans son milieu et à l'affirmation de son identité.**

Dans le cadre du présent concours, le Service des loisirs assume la gestion du concours, le suivi des étapes de réalisation et la coordination de l'installation de l'œuvre d'art.

Pour toute question relative au présent appel de dossiers, veuillez communiquer avec la représentante du Service des loisirs, coordonnatrice du présent concours :



Mme Valérie Arsenault

Conseillère art, culture et patrimoine, Ville de Saint-Hyacinthe

Téléphone : 450-778-8300 poste 8350 | Courriel : valerie.arsenault@st-hyacinthe.ca

2. LE CONTEXTE DU PROJET

Souhaitant mettre en valeur le patrimoine maskoutain à travers un médium résolument moderne, le projet consiste en la réalisation d'une œuvre d'art public signalétique, qui sera aussi un outil d'interprétation historique. L'installation artistique à créer et à positionner près de la nouvelle bibliothèque sera réalisée à partir de technologies interactives et immersives.

Ce projet hybride interprétatif-artistique est réalisé en collaboration avec la firme technologique Cadabra ainsi que le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. Le concept technologique élaboré par Cadabra (voir Annexe 3) se veut volontairement sobre afin de permettre à l'artiste retenu dans le cadre de ce concours de bonifier la proposition actuelle et de lui fournir son propre élan artistique.

L'œuvre monumentale numérique, technologique et interactive, réalisée par un artiste québécois, se positionnera comme pièce maîtresse d'un ensemble d'œuvres en réseau qui seront réalisées au fur et à mesure du développement du pôle culturel maskoutain.

Cette œuvre constituera par ailleurs un legs important dans le contexte du 275^e anniversaire de la Ville de Saint-Hyacinthe. C'est donc sur la thématique du temps que de devra se fonder l'œuvre de type signalétique ; espace-temps, marqueurs du temps, temps qui passe et temps qui fuit pour symboliser le passé, le présent et le futur du territoire.

Sont invités à ce concours les artistes professionnels et de la relève provenant de l'ensemble du Québec, en solo, duo ou autre forme de collectifs. À candidature égale, les artistes inscrits au fichier de la Politique de l'intégration des arts à l'architecture du MCC pourraient être favorisés tout comme les artistes issus du territoire de la Montérégie.



La nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain



Au printemps 2023, la Médiathèque maskoutaine lançait sa nouvelle identité visuelle pour refléter le changement qui s’amorce avec l’arrivée de la nouvelle bibliothèque.

Le bleu foncé, lié à la connaissance et à la confiance de même que le rouge framboise, exprimant vitalité, énergie et innovation se veulent à l’image du dynamisme des bibliothèques d’aujourd’hui et de demain.

La nouvelle image des Bibliothèques de Saint-Hyacinthe s’articule autour des valeurs de convivialité, d’innovation et d’implication. Complexe ultramoderne, la nouvelle Bibliothèque T.-A.-St-Germain, située au 2175, rue Girouard Ouest, frappe d’abord par son design élégant et chaleureux, mais c’est sans aucun doute la vue à 360 degrés sur le panorama de la Ville qui donne tout son charme à l’établissement bien ancré dans la culture maskoutaine.

Développée dans la lignée des bibliothèques dite de 3^e lieu, la Bibliothèque T.-A.-St-Germain est constituée de nouveaux espaces attrayants, conviviaux et modulables, adaptés aux multiples clientèles. On peut y travailler seul ou en équipe, dans des espaces bien adaptés. Elle est dotée d’une terrasse, d’une salle multifonctionnelle, d’espaces d’animation multiples et de laboratoires numériques et informatiques. Toutes les fonctions-clés de la bibliothèque du XXI^e siècle dans un environnement convivial.

L’œuvre d’art public à réaliser sera installée à l’entrée extérieure de la bibliothèque avenue Bourdages Nord.

Le Pôle culturel

La bibliothèque occupe une position centrale au sein du Pôle culturel regroupant le Centre des arts Juliette-Lassonde, le Musée d’art et société (Expression) et le Centre d’histoire de Saint-Hyacinthe.



© ACDF – Esquisse Bibliothèque 2020

Une terrasse au 2^e niveau de la bibliothèque donne une vue imprenable sur le barrage de la rivière Yamaska, mettant en valeur ce joyau du paysage maskoutain.

La promenade Gérard-Côté projetée le long de la rivière viendra compléter le tableau paysager.

Ainsi, le Pôle culturel se déploie dans l’axe culturel patrimonial de la localité et participe à la vision intégrée du développement culturel, liée à la *Politique citoyenne du loisir, du sport, de la culture et de la vie communautaire*.



3. PROGRAMME DE L'ŒUVRE D'ART

L'œuvre d'art public à réaliser consiste en une **œuvre monumentale numérique de type signalétique** conçue en collaboration avec la firme Cadabra qui fournira toute la technologie nécessaire, soit les ordinateurs, les guirlandes lumineuses constituées de 21 000 ampoules et l'interface de programmation.

Installation monumentale et numérique



Monumentale, car l'artiste aura la latitude, s'il le souhaite, de travailler avec les formes, les contours et les finis de la structure qui intégrera la technologie et les guirlandes lumineuses. L'artiste pourrait par ailleurs choisir de travailler directement avec la firme pour la réalisation structurelle.



Numérique, car l'artiste pourra travailler avec l'infini combinaison de pixels possibles pour réaliser ses conceptions holographiques. La technologie développée par Cadabra permettra à l'artiste numérique de réaliser de spectaculaires effets lumineux, des images en mouvement et une infinie possibilité de formes et de couleurs. Ce générateur d'hologrammes permettant un affichage en trois dimensions sera au cœur de l'œuvre.

Modes d'activation utilisateur (actif) et artistique (veille)



Le mode UTILISATEUR sera activé lorsqu'un utilisateur consultera les documents d'archives à partir de la borne interactive située à l'intérieur de la bibliothèque. Les images vectorielles associées à ce contenu d'interprétation historique seront générées directement au sein de l'interface et mises à jour par le Centre d'histoire. L'artiste pourrait aussi proposer un contenu numérique associé.

La diffusion du contenu d'archives s'effectuera à l'intérieur du bâtiment, sur une surface vidéo constituée de 16 écrans de 32 pouces. Un écran tactile disposé en face du mur vidéo servira de tableau de bord interactif pour procéder à la sélection des documents historiques. La narration de ces capsules sera diffusée sous un dôme acoustique suspendu au-dessus de l'utilisateur. L'installation de l'ensemble de ces dispositifs interactifs seront fournis par la firme Cadabra.



Le mode ARTISTIQUE sera la configuration de base de l'installation, soit un mode veilleuse, qui présentera le travail de l'artiste lauréat du présent concours. Du contenu numérique pré-rendu, génératif ou hybride, abstrait ou vectoriel pourrait être proposé. Si l'artiste le souhaite, ce contenu numérique pourrait être dynamique et agir en interaction avec les passants grâce à des capteurs de mouvement fournis par la firme Cadabra.

Site d'implantation de l'œuvre d'art



L'œuvre d'art d'environ 6 à 8 pieds de diamètre sera installée dans l'espace extérieur situé près de la porte d'entrée de l'avenue Bourdages Nord.



Le dégagement au sol pour accueillir l'œuvre d'art sera de 15 pi x 15 pi, incluant l'aménagement paysager et l'espace de circulation qui devront répondre aux normes minimales de l'accessibilité universelle, soit un minimum de 42 pouces.



L'artiste pourrait traiter, colorer ou recouvrir une partie de la surface du sol autour de l'œuvre jusqu'aux infrastructures du stationnement et de l'allée piétonnière qui mène à l'entrée de la bibliothèque avenue Bourdages Nord.



Il est important de prendre en considération que la terrasse de la bibliothèque donne un point de vue très intéressant sur l'emplacement de l'œuvre d'art et qu'il serait pertinent de considérer cet angle de vue dans la réalisation de l'œuvre.



Une hauteur cohérente avec les lignes du bâtiment, harmonisé avec le niveau terrasse, soit d'environ 12 à 15 pieds de hauteur.

Partenaires impliqués

Il est important de bien comprendre la nature collaborative et intersectorielle du projet.

Plusieurs partenaires sont impliqués :



- La firme Cadabra et son représentant Jacques Larue pour l'intégration technologique ;
- Le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe et son représentant pour le contenu historique ;
- La Bibliothèque T.-A.-St-Germain et son représentant pour l'accessibilité ;
- Le Service des travaux publics et son représentant pour l'installation de l'œuvre ;
- La firme d'architecture ACDF et la firme Daoust Lestage pour l'aménagement de l'espace.

4. LES CONTRAINTES

Contraintes monumentales

La dalle de béton et les ancrages seront réalisés par le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Hyacinthe qui devra approuver la faisabilité technique de la proposition de l'artiste lors de la rencontre du comité technique.

Le choix des matériaux et leur traitement doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art.

Selon le concept proposé par l'artiste, les matériaux devront être de grande qualité, être résistants aux intempéries et conserver leur aspect esthétique à travers le temps. Une attention doit être portée à la proximité de la circulation automobile (poussière) et de la rivière (moustiques, risques de corrosion).

Certains matériaux sont à proscrire, soit : l'acier peint, l'aluminium brut, l'acier corten, le bois et les plastiques. De manière générale, il est demandé d'éviter l'utilisation de matériaux oxydables.



L'utilisation de matériaux éco-responsables est à privilégier. Les matériaux doivent présenter une durée de vie équivalente à celle du bâtiment, dans la mesure où un entretien minimal est prévu.

Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans les conditions normales d'exposition dans un espace urbain.

Contraintes numériques

Toutes les composantes technologiques seront fournies par la firme Cadabra qui devra approuver la faisabilité technique de la proposition de l'artiste lors de la rencontre du comité technique.

Pour l'aspect numérique, l'utilisation de la gamme de couleurs RGBW est optimale avec la possibilité de 21 000 pixels. Une durée minimale de quinze (15) minutes de contenu non répétitif est demandée.

L'œuvre devra être bien visible en mode diurne ou nocturne. Une horloge interne intégrée à l'interface pourrait permettre à l'œuvre numérique d'évoluer tout au long du jour et de la nuit.



Six (6) circuits de vingt (20) ampères seront disponibles pour fournir l'électricité nécessaire au bon fonctionnement du dispositif.

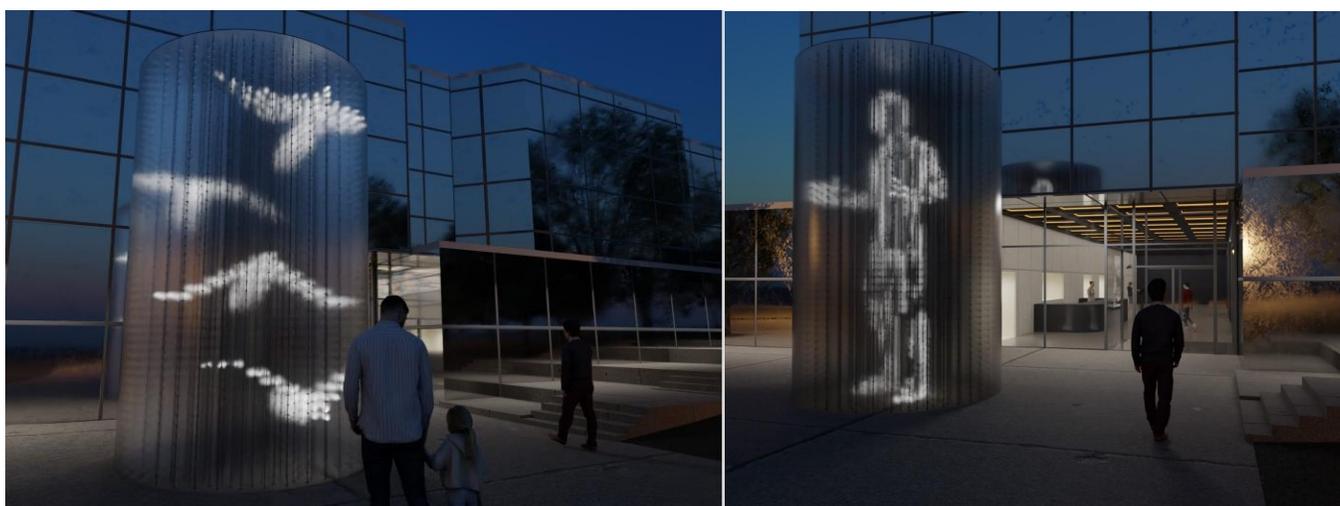
Chacun des circuits comporte quatre (4) prises, pour un total de vingt-quatre (24) prises.

Normes de sécurité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics et respecter les règlements en vigueur de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Aucun contenu discriminatoire, diffamatoire ou de caractère sexuel ne pourra être intégré à la proposition artistique numérique de l'artiste qui doit concevoir une œuvre pour une clientèle multiculturelle et familiale.

Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes, d'aspérités ou de fini présentant des risques de blessures. Des mesures doivent être prises afin d'éviter que la structure puisse être escaladée.



© Cadabra – Approche conceptuelle 2023

Responsabilités des partenaires

La firme Cadabra prendra en charge :

- L'intégration technologique à l'interface de commande ;
- L'ensemble des technologies, dont les ordinateurs, serveurs et autres dispositifs ;
- Les guirlandes lumineuses constituées de 21 000 ampoules ;
- L'expertise-conseil et le support à l'intégration technique.

La Ville de Saint-Hyacinthe prendra en charge :

- L'aménagement paysager pour l'intégration de l'œuvre ;
- Les installations d'alimentation et de raccordement électrique ;
- Les ancrages et la dalle de béton nécessaire pour supporter l'œuvre ;
- Le panneau d'identification de l'œuvre d'art ;
- Les frais reliés à la promotion de l'œuvre et la coordination du projet avec tous les intervenants.

5. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Première étape : Sélection des trois (3) artistes finalistes

Le comité de sélection analyse les candidatures reçues jugées conformes et procède à la sélection des trois (3) artistes finalistes qui seront appelés à déposer un projet et une maquette dans le cadre du présent concours.

Le comité de sélection est constitué de représentants du Service des loisirs, du Pôle culturel, des Bibliothèques publiques de Saint-Hyacinthe et de spécialistes en arts visuels (historien, artiste ou commissaire).

Critères de sélection dans l'analyse des dossiers de candidature :

- Excellence et qualité des projets déjà réalisés ;
- Intérêt et originalité de l'ébauche conceptuelle présentée ;
- Expérience dans la réalisation de projet d'art public et numérique ;
- Capacité de l'artiste à travailler en équipe et à porter un projet intersectoriel.

Deuxième étape : Évaluation technique des propositions de projets

Le comité technique agit à titre d'expert-conseil dans l'analyse des projets déposés par les trois (3) artistes finalistes. Une attention particulière est portée au caractère éco-responsable du projet et à la facilité d'intégration du projet au développement prévu du Pôle culturel (promenade Gérard-Côté et centre-ville).

Le comité technique est constitué de représentants du Service des loisirs, du Service de l'urbanisme, du Service de génie, du Service des technologies de l'information, de la firme Cadabra, de la firme Infravert (restauration art public), de la firme d'architecture ACDF et de la firme Daoust Lestage.

Des échantillons de matériaux pourraient être demandés suite à l'analyse technique du projet.

Critères d'évaluation technique des propositions de projets des artistes finalistes :

- Faisabilité technique ;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre ;
- Conformité aux règlements en vigueur ;
- Nuisances sonores et visuelles du projet minimale pour le voisinage ;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.



Troisième étape : Présentation devant jury

Le jury agit à titre consultatif afin de recommander un artiste lauréat. La décision finale quant au choix du lauréat du concours appartient au Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les trois (3) finalistes du présent concours seront invités à présenter leur projet, approche conceptuelle et maquettes aux membres du jury lors d'une entrevue d'une durée totale de 45 minutes.

Le jury est constitué de représentants du Conseil de Ville, du Service des loisirs, du Pôle culturel, du Centre d'histoire, des Bibliothèques publiques, du Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe, de Culture Montérégie, de spécialistes en arts visuels (historien, artiste ou commissaire) et de citoyens du milieu.

Critères d'évaluation de l'entrevue devant jury :

- Intérêt de l'approche conceptuelle ;
- Démarche artistique ;
- Respect de la thématique du temps et des marqueurs temps ;
- Originalité et innovation de la proposition ;
- Intégration du projet dans l'aménagement extérieur prévu ;
- Impact visuel grandiose de la proposition numérique, en mode diurne et nocturne ;
- Harmonisation du matériel sculptural et numérique.

Le présent concours pourrait être annulé si le jury ou la Ville jugent que les projets déposés sont en inadéquation au présent concours et un nouvel appel à projets serait alors relancé.

L'identité et le concept du lauréat du concours seront dévoilés lors de l'octroi du contrat à l'hiver 2024.



© Cadabra – Approche conceptuelle 2023



6. LE CALENDRIER DU PROJET

SÉLECTION DE L'ARTISTE LAURÉAT POUR LE PROJET D'ŒUVRE D'ART PUBLIC DU PÔLE CULTUREL	
APPEL DE DOSSIERS	
Date limite de dépôt des candidatures	8 septembre 2023
ÉTAPE 1 : SÉLECTION DES TROIS (3) ARTISTES FINALISTES	
Rencontre du comité de sélection	Semaine du 11 septembre
Rencontre des finalistes avec la coordonnatrice du concours et signature du contrat de maquette	Semaine du 18 septembre
ÉTAPE 2 : ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROJETS	
Dépôt des prestations (maquette et document de présentation du projet)	Semaine du 27 novembre
Rencontre du comité technique	Semaine du 4 décembre
ÉTAPE 3 : PRÉSENTATION DEVANT JURY	
Présentation des maquettes et entrevues des finalistes devant le jury pour la sélection du lauréat du concours	Semaine du 18 décembre
Octroi du contrat de réalisation de l'œuvre d'art par la Ville	Janvier 2024
PRODUCTION	
Rencontre technique à la Bibliothèque	Hiver 2024
Fabrication et production de l'œuvre d'art par l'artiste	Hiver-Printemps 2024
Installation de la sculpture interactive extérieure	Été 2024
Lancement officiel et protocolaire	Automne 2024

N.B. Le calendrier est sujet à changement sans préavis, à l'exception de la date limite de dépôt des candidatures.



7. LE BUDGET ET LES INDEMNITÉS

Aucun honoraire ni indemnités ne seront versés pour l'appel initial des candidatures.

Maquette

Pour chacun des trois (3) artistes finalistes, le budget alloué à la réalisation de la maquette est de 3 000 \$, taxes en sus, qui sera versé à la fin du processus de sélection du lauréat sur présentation d'une facture.

Les frais et honoraires octroyés en vertu du présent règlement sont soumises aux taxes réglementaires, dont la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ).

Œuvre d'art monumentale

Pour le lauréat du concours, le budget alloué à la réalisation de l'œuvre est de 120 000 \$, taxes en sus.

L'élaboration budgétaire du projet doit comprendre :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste ;
- Les frais de production des plans, devis et estimations de coût de l'œuvre ;
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre ;
- Le coût des matériaux et des services requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre ;
- Le transport, l'installation, la sécurisation du site et de l'œuvre pendant son installation ;
- Le coût des permis et tous les frais relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre ;
- Les dépenses relatives aux déplacements, les frais de messageries ;
- Un budget de contingence d'au moins 10 % ;
- Une assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que des assurances tous risques avec valeur de remplacement à neuf ;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et des photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales.



8. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

L'artiste ou le collectif admissible doit démontrer qu'il possède l'expérience et les compétences nécessaires pour la réalisation du projet.

Admissibilité

Le concours s'adresse à tout artiste professionnel ou de la relève qui est citoyen canadien, immigrant reçu et habitant au Québec depuis au moins un an. Un collectif d'artistes pourrait présenter un projet collaboratif pour mettre à profit des expertises multidisciplinaires ou complémentaires, en autant qu'un des artistes membres du collectif réponde aux critères susmentionnés.

À candidature égale, le dossier d'un artiste provenant de la Montérégie et/ou inscrit au fichier des artistes de la Politique de l'intégration des arts à l'architecture du Ministère de la Culture et des Communications pourrait être favorisé.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec l'une ou l'autre de ces institutions, soit : la Ville de Saint-Hyacinthe, la firme Cadabra, les Bibliothèques publiques de Saint-Hyacinthe et le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours.

Date limite de dépôt des candidatures



Le dossier de candidature complet doit être envoyé **par courriel au plus tard le 8 septembre 2023.**

Avec pour objet : Dépôt de candidature : œuvre monumentale numérique du Pôle culturel.

À l'intention de : Mme Valérie Arsenault, conseillère en art, culture et patrimoine

À l'adresse courriel : loisirs@st-hyacinthe.ca

En cc : valerie.arsenault@st-hyacinthe.ca

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera automatiquement retiré du processus de sélection.

La Ville se réserve le droit d'exclure tout candidat ou finaliste pour non-respect partiel ou total des dispositions et règles du présent concours.



Liste des documents à fournir

Les documents en format pdf sont à privilégier.

L'utilisation d'une plateforme de transfert de fichiers tel que WeTransfer ou Dropbox est acceptée.

Documents obligatoires

- Fiche d'identification de l'artiste ou du collectif, datée et signée (voir Annexe 4) ;
- Biographie et curriculum vitae de l'artiste ou de chacun des membres du collectif ;
- Démarche artistique générale de l'artiste ou du collectif (1 page maximum) ;
- Présentation vidéo de l'approche conceptuelle envisagée pour ce projet :
 - 1 à 2 minutes, de type auto-enregistrement avec téléphone cellulaire, format mp4 ;
- Inspiration / document de type *moodboard* en lien avec l'approche envisagée (2 pages maximum) ;
- Portfolio et liste descriptive des projets déjà réalisés (maximum 10), incluant le titre, l'année, les dimensions, les matériaux, le contexte, le client, le lieu et le budget de chacun des projets du portfolio.

Document facultatif pour soutenir la candidature :

- Attestation d'inscription au fichier des artistes de la Politique d'intégration des arts à l'architecture du Ministère de la Culture et des Communications.



ANNEXE 1. LES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Clause de non-conformité

Une candidature ou une prestation pourrait être rejetée en raison de l'absence de l'un ou l'autre des documents requis pour le dossier de candidature ou de prestation du finaliste ou par le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et finalistes.

La rédaction de toute communication dans le cadre du concours doit obligatoirement être effectuée en français. Il en est de même de tous les documents exigés pour le dépôt de candidature ou de prestation des finalistes.

À la suite de l'analyse de conformité, la coordonnatrice du concours soumettra les dossiers conformes au processus d'évaluation tel que décrit dans le cadre du règlement du concours.

Aucune candidature ou prestation jugée non-conforme ne sera présentée au comité de sélection ou au jury.

Droits d'auteur

Chaque finaliste accepte, de par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept à la Ville de Saint-Hyacinthe et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

Tous les documents, prestations et travaux déposés à la Ville, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu le projet lauréat dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville. Les détails de cette entente ainsi que les responsabilités de la Ville seront inscrits au contrat de réalisation du projet confié à l'artiste.

Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics les renseignements globaux ou partiels. Les membres du personnel de la Ville de Saint-Hyacinthe de même que tous les membres du jury, du comité technique et du comité de sélection sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.

Statut du finaliste

Dans le cas où le finaliste n'est pas une personne physique faisant affaire seule, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :



- **Pour une personne morale, soit une société incorporée** : L'autorisation du signataire doit être constatée dans une copie de résolution de la société à cet effet.
- **Pour une société enregistrée ou qui fait affaire sous un autre nom que celui des associés** : Il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de *la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* (1993, c.48) du Québec attestant l'existence de la société. Lorsque les documents du finaliste ne sont pas signés par tous les associés, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés.
- **Pour un collectif d'artistes** : Chacun des membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que son nom soit divulgué, que sa candidature soit retenue ou non.

Si la candidature d'un candidat était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non-conforme, accompagnée des éléments de non-conformité, pourrait être divulgué.

La Ville de Saint-Hyacinthe pourrait donc donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.



ANNEXE 3. APPROCHE CONCEPTUELLE - CADABRA



INTRODUCTION

Ce document constitue un résumé de l'avancement des travaux de conception d'une œuvre historico-artistique immersive près du bâtiment de la nouvelle bibliothèque de Saint-Hyacinthe. Il est le fruit de plusieurs discussions que nous avons eues avec les représentants et représentantes du Service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe, du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, du Centre d'exposition Expression ainsi que la collaboration de la Médiathèque Maskoutaine.

Le travail accompli jusqu'à maintenant représente environ 60 % du travail de conception total. Il reste environ 40 % à réaliser et, pour y arriver, l'appel d'offres pour le volet artistique doit être lancé afin que nous puissions intégrer l'artiste choisi-e au processus de conception actuel. Cette dernière portion du travail doit être réfléchi en sa présence puisque son apport est indispensable. Comme il s'agit d'un projet hybride interprétatif-artistique, nous devons permettre à l'artiste de bonifier la proposition actuelle qui se veut volontairement sobre afin de lui permettre d'y fournir son propre élan artistique.

L'idée d'un dispositif à marquer le temps est toujours d'actualité. Cependant, gardons en tête qu'il importe de laisser une certaine liberté à cette personne qui se joindra à l'équipe de conception sous peu. Pour permettre un engagement total de sa part, nous suggérons de garder l'esprit ouvert quant au dispositif en tant que tel, car imposer à cet-te artiste un cadre trop rigide pourrait aboutir à un désintéressement et éventuellement à une œuvre non exceptionnelle. L'idée d'une installation qui marque le temps, permettant de passer d'une époque à une autre, nous semble toujours pertinente, mais tentons ensemble de laisser un peu de latitude à ce nouvel intervenant susceptible d'apporter des idées rafraîchissantes et, qui sait, peut-être plus intéressantes que toutes celles que nous avons générées jusqu'à présent.



JACQUES LARUE, DESIGNER D'EXPÉRIENCE



DESCRIPTION DU PROJET

Concept

Nous devons garder en tête qu'en plus d'être une œuvre d'art dynamique, ce dispositif sera aussi un outil d'interprétation historique propre à la communauté maskoutaine, lequel permettra la mise en valeur de contenu lié à son territoire et à ses institutions.

Le passé agricole, éducatif et culturel de Saint-Hyacinthe nous amène à vous proposer un **Silo à pixels**. À la fois une nourriture pour les yeux et pour l'esprit, imaginons pour l'instant ce *silo à pixels* comme un immense cylindre composé de 21 000 points lumineux capables de créer de spectaculaires sculptures lumineuses en trois dimensions. En fait, ce sera beaucoup plus que des sculptures puisque nous pourrions alimenter notre silo à pixels avec des images en mouvement, avec une infinie possibilité de formes et de couleurs. Il s'agit d'un générateur d'hologrammes qui permet l'affichage en trois dimensions

Fonctionnement

Le *silo à pixels* fonctionnera en deux modes distinctifs. Le premier sera interactif, c'est-à-dire que lorsque quelqu'un s'approchera du dispositif installé dans le corridor d'entrée de la nouvelle bibliothèque, il s'activera automatiquement, permettant ainsi à cette personne de consulter des documents historiques variés à partir d'un écran tactile qui lui donnera accès à toutes les sections de contenu énumérées dans le synopsis que vous trouverez dans les pages subséquentes. Constitué des 21 000 pixels permettant de diffuser des hologrammes, le *silo à pixels* installé à l'extérieur, juste devant l'entrée du bâtiment s'activera à ce moment pour créer de l'imagerie holographique en lien avec le contenu sélectionné par l'utilisateur du moment. Si, par exemple, l'utilisateur consulte de vieilles images de l'atelier des orgues Casavant, des notes de musiques en trois dimensions pourraient être générées par le *silo à pixels*. Du même coup, piétons et véhicules se trouvant dans les environs auront droit à une animation représentant différents éléments liés à la bibliothèque et tout ce qu'elle représente.

Un enceinte audio focalisée intégrée au dispositif intérieur permettra la diffusion de narratifs propres à chaque élément de contenu pour l'utilisateur qui interrogera le dispositif.

Le deuxième mode, artistique celui-là, s'activera automatiquement lorsque personne n'utilisera l'appareil. À ce moment, c'est le travail de l'artiste qui prendra la relève en utilisant le cylindre à pixels pour créer des éléments visuels artistiques. Ce sont des formes et des couleurs créées par l'artiste qui, dès lors, animeront le secteur d'une œuvre d'art numérique grand format spectaculaire. Aussitôt qu'une nouvelle personne s'approchera pour interagir avec le silo, le mode interprétatif prendra automatiquement la relève.

Un automate allumera et éteindra le dispositif aux heures souhaitées par la municipalité. Bien que les effets lumineux soient plus spectaculaires en soirée, les éléments d'éclairage proposés seront aussi visibles durant le jour.

Une application web, accessible à partir d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, permettra une opération manuelle pour des occasions spéciales.

La norme IP66

L'ensemble du dispositif sera construit de manière à résister aux intempéries. Les équipements technologiques de leur côté devront porter la certification IP66, ce qui assurera une installation robuste et fiable.

Pour ce qui est de la résistance au vandalisme, l'expérience nous démontre qu'il est difficile d'éliminer complètement les risques liés aux vandales. Cependant, nous garderons en tête ce défi et tous les éléments technologiques seront protégés pour diminuer le risque de dommage à un minimum acceptable dans un contexte urbain. Pour sa part, l'artiste devra veiller à encapsuler les guirlandes lumineuses à l'intérieur du cylindre transparent afin de les protéger.

Nous avons l'habitude des installations extérieures et c'est pour cette raison que toutes les composantes techniques seront certifiées pour un usage approprié. Même l'écran tactile qui donnera accès au menu de contenu historique est un produit conçu pour usage extérieur et public, donc d'une résistance aux intempéries et à un certain niveau de vandalisme.

Enfin, si vous décidez de poursuivre une collaboration avec nous pour le volet réalisation, nous vous offrirons un **plan de service de trois ans** pour vous garantir une tranquillité d'esprit. En échange de frais annuels minimes, nous prendrons la responsabilité du bon fonctionnement technique du dispositif en cas de bris. Nous le faisons pour la plupart de nos clients et c'est pour cette raison que la durabilité des équipements choisis est si importante à nos yeux.

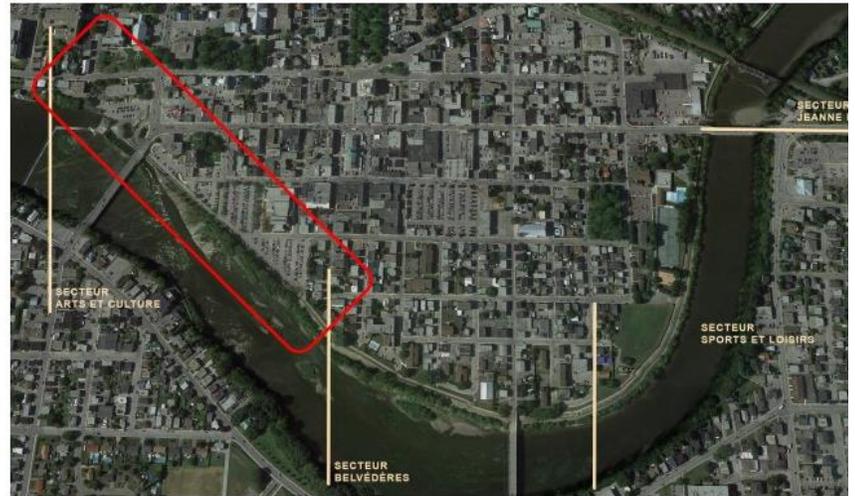
Déploiement futur

Cette première installation artistique et interactive s'inscrit dans un plan global où d'autres institutions auront éventuellement elles aussi leur œuvre interactive interprétative. Dans cette optique, l'approche du *silo à pixels* nous apparaît très efficace parce qu'elle offrira une grande

flexibilité tout en créant une série d'éléments lumineux homogènes dans les rues de la ville. Ces dispositifs satellites pourraient être plus petits que celui installé à l'entrée de la bibliothèque, mais ils conserveraient tout de même un grand intérêt pour les jeunes et les moins jeunes. Enfin, tous ces *silos à pixels* pourraient éventuellement être interreliés par un réseau Internet afin d'en synchroniser le contenu lors de fêtes ou d'événements spéciaux. L'ensemble des *silos à pixels* pourraient aussi devenir des éléments signalétiques festifs lors d'événements spéciaux.

Une interface simple permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe de varier le contenu au besoin pour maintenir l'intérêt des citoyens de façon permanente.

À noter : Toutes les images présentées dans ce document le sont à titre de référence seulement. Les images réelles seront développées lors de la phase de réalisation du projet.



cadabra 5



CONTENU ET SYNOPSIS

Compréhension du contexte

Depuis des lustres, la région de Saint-Hyacinthe est intimement liée avec tout ce qui concerne la **nourriture du corps, de l'âme et de l'esprit**. En effet, c'est un important centre manufacturier, d'éducation et de haute culture; c'est également une référence en agroalimentaire, doublée d'une ardente arène politique et d'un influent milieu de vie artistique et religieuse.

La Ville réfléchit depuis une dizaine d'années à des façons de créer des outils d'animation pour amener les citoyens à s'intéresser à son riche patrimoine et à participer activement à le découvrir et à l'enrichir.

Compréhension du mandat

Il a ainsi été convenu d'implanter diverses installations artistiques interactives dans des endroits stratégiques, visant la connaissance de personnages, d'événements et de lieux historiques, dans l'objectif d'enrichir le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

L'installation artistique à créer et à positionner près de la nouvelle bibliothèque sera réalisée à partir de technologies interactives ou immersives, intégrées à une œuvre d'un-e artiste proposé-e par la Ville. Les dépenses admissibles incluent les recherches, les études, la conceptualisation du projet et l'achat de l'équipement spécialisé spécifique au projet.

La nouvelle bibliothèque

La nouvelle bibliothèque, dont l'inauguration est prévue pour 2023, sera résolument ancrée dans la modernité et la technologie. Elle se donne pour mission d'être un milieu d'importance, propice aux échanges et au développement de la communauté maskoutaine.

Son emplacement offre un espace extérieur pour installer une œuvre d'art interactive.

Les objectifs

L'installation artistique interactive devra :

- Créer un effet spectaculaire à l'extérieur de la bibliothèque;
- Offrir un legs artistique à la Ville;
- Offrir aux citoyens une façon ludique et innovante de s'approprier leur histoire et d'apprécier leur patrimoine;
- Utiliser une technologie accessible, durable, facile d'entretien, qui pourra être bonifiée par de nouveaux contenus au fil des années;
- Viser le développement d'un concept qui sera utilisé pour les prochaines constructions majeures, dont l'église, le monastère, la place des spectacles et la promenade.

De plus, elle devra :

- Répondre aux cadres d'une subvention et de deux enveloppes budgétaires;
- Respecter la date de livraison du projet : au cours de mai 2024.

Une œuvre pour la bibliothèque : Art et culture

L'imaginaire est un puissant moteur de création et d'invention. C'est là où naissent les idées, les concepts scientifiques, les grands projets de société. La bibliothèque renferme des milliers de livres issus de **l'imaginaire** des auteurs et autrices. Chaque histoire invite les lecteurs à recréer dans leur tête, à leur façon, leurs propres images selon leur vécu et leur compréhension de ce qu'ils lisent.

D'ailleurs, chaque thème lié aux arts et à la culture qui sera traité dans cette œuvre interactive a quelque chose à voir avec le domaine de l'imagination. Cela constitue donc un point de départ, un fil conducteur reliant toutes les thématiques.

Design de la partie interactive : le silo à pixels

C'est ainsi qu'est née l'idée d'une installation multimédia cylindrique (ou autre), polyvalente et adaptable, rappelant un silo à grains (ou autre), symbole ici de l'endroit où est rassemblée la nourriture de l'esprit. Ce dispositif sera parsemé de pixels et permettra d'y faire apparaître des images animées en trois dimensions, évoquant la naissance d'une idée, la base de tout. Les images dans cette grande structure correspondront donc à la **matérialisation de l'imaginaire**.

Piste de réflexion pour l'œuvre artistique : L'œuvre devra intégrer le dispositif 3D à pixels et possiblement un mur vidéo constitué de 16 écrans 32 pouces installés dans le corridor d'entrée intérieur pour visionner des images d'archives, plus un dispositif de navigation parmi les archives. Elle devra être attirante et créative en soi de sorte à piquer la curiosité.

Positionnement de l'installation

Positionner l'œuvre près de l'entrée de la bibliothèque (voir l'illustration) offre de multiples avantages, dont celui d'accessibilité pour les usagers. Cette accessibilité est un incitatif pour eux à consulter le contenu interactif régulièrement et à se l'approprier. Nous souhaitons par-dessus tout que les passants s'y intéressent et le fassent découvrir à leur entourage. De voir l'œuvre chaque fois qu'ils entrent dans la bibliothèque sera un rappel de cette possibilité.

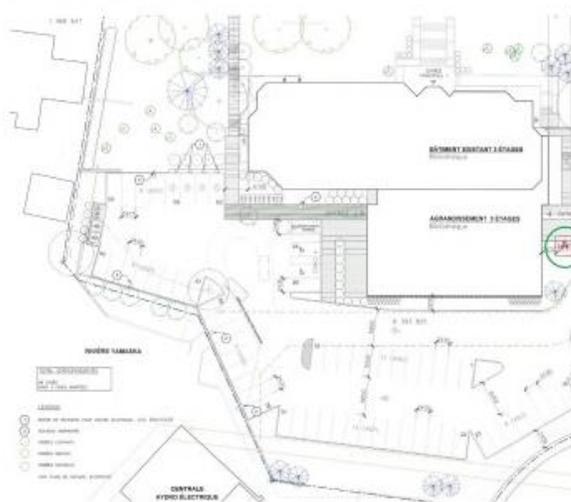
Où qu'elle soit, l'installation sera attrayante pour les passants et porteuse de curiosité. Piétons et cyclistes seront les premiers susceptibles de s'arrêter spontanément pour observer cette œuvre d'art dynamique.

Un projet en constante évolution

Parmi les objectifs de l'installation, notons qu'il a été demandé que la technologie utilisée soit accessible, durable et facile d'entretien, permettant l'ajout de nouveaux contenus au fil des ans, ce qui viendra stimuler et nourrir l'intérêt des usagers. Quelques-uns de ces futurs

contenus pourraient être planifiés dès le départ. Nous vous suggérons notamment de conserver les anciens contenus sur un site Internet (celui de la bibliothèque?) où ils pourraient demeurer accessibles. Cet archivage de témoignages contribuera à enrichir la mémoire collective et le patrimoine.

Comme première grande thématique, il a été proposé d'abord de développer divers sujets en lien avec la bibliothèque, en nous concentrant sur tous les sous-thèmes culturels et patrimoniaux qui y sont les plus directement rattachés. Le sujet est déjà si vaste qu'il est susceptible de générer un contenu substantiel. Il serait d'ailleurs important de discuter de la durée totale de l'expérience, afin de mieux évaluer la quantité de contenu à élaborer.



Narrateur

Avez-vous déjà fait l'expérience d'Alexa, l'application de domotique intelligente qu'on peut interroger, commander et qui est même programmée pour vous féliciter et vous raconter des blagues? L'expérience est assez déstabilisante, car ses interventions personnalisées rendent sa voix et sa présence presque humaines.

Il est tout à fait dans l'air du temps de consulter diverses bases de données et d'applications informatiques pour s'informer et trouver des réponses à nos questions. L'installation remplira nettement ce rôle, mais avec une touche de fantaisie et de poésie en plus : un mini spectacle multimédia accompagnant le tout.

Imaginez qu'en vous approchant de l'installation, vous êtes accueilli par une voix enthousiaste, mi-humaine, mi-machine. Elle vous souhaite la bienvenue... vous explique la démarche à suivre. Elle vous accompagne dans votre recherche, vous présente des intervenants, vous raconte des anecdotes savoureuses. Elle vous encourage à explorer le contenu. Elle s'adresse à vous personnellement et vous vous sentez interpellé.

Il importe d'établir un intervenant principal et nous avons pensé à un personnage neutre pouvant agir à titre de fil conducteur entre les contenus, et possiblement apte à changer de voix sur commande (homme, femme, enfant). Bref, un personnage inclusif à la voix attirante, sympathique et chaleureuse. Une entité inédite dans ce type de projet. Fascinée par les visiteurs, elle souhaiterait être humaine pour faire partie de ce monde. Mais qu'est-ce qui façonne notre humanité, sinon notre imagination et notre capacité à créer!? La bibliothèque est remplie de savoirs qu'elle peut livrer elle-même, mais elle est incapable d'inventer de toutes pièces des histoires.

Dans le *silo à pixels* situé à l'extérieur, elle tente de matérialiser des images, comme dans l'imaginaire des humains. Des choses qu'elle crée en racontant les histoires. Elle s'en tire mieux avec les mots et les chiffres, car pour elle, c'est concret. Mais ses efforts donnent des résultats d'une grande poésie.

Expérience des visiteurs et des passants

Les visiteurs navigueront parmi un choix de thèmes, de sous-thèmes et d'intervenants à écouter, offrant une grande richesse de contenu. Après chaque capsule audio, pour poursuivre l'aventure, ils devront répondre à des questions simples et amusantes concernant les photographies qui leur seront présentées. Ils auront ainsi accès à des archives visuelles et sonores qui les plongeront dans l'histoire régionale, la rendant vivante. Leur imaginaire sera sollicité, alors qu'ils généreront chaque fois un événement visuel unique dans le cylindre à pixels, puisque soumis à leur parcours de navigation. L'effet sera unique et animera le secteur.

L'aventure débutera par le choix d'un grand thème, comme l'histoire de la bibliothèque, l'histoire des lieux, etc.

Le contenu

Ces images artistiques animées, pixélisées et sonorisées, permettront d'avoir accès à des **images d'archives** judicieusement choisies. Des personnalités de la région (auteurs, photographes, journalistes, artistes, bibliothécaires, politiciens, lecteurs, etc.) livreront des **témoignages audio** liés aux thématiques, et feront le lien entre passé, présent et futur. Idéalement, il y aurait un maximum d'archives audio en guise de témoignages, afin d'exploiter les richesses du patrimoine.

Le contenu thématique proposé dans les pages suivantes est appelé à être bonifié au fil des recherches et des trouvailles.

CONCLUSION

En dernier lieu, comme nous l'avons déjà mentionné, cette première installation artistique et interactive s'inscrit dans un plan global où d'autres institutions et espaces publics pourront éventuellement se prévaloir à leur tour d'un silo à pixels, que ce soit dans un but de divertissement, de développement économique ou d'éducation. Dans cette optique, l'approche du *silo à pixels* comporte de nombreux avantages, puisqu'elle offrira une grande flexibilité tout en créant une série d'éléments lumineux homogènes dans les rues de la ville. Quel que soit leur format, ces dispositifs satellites susciteront assurément un intérêt chez les jeunes et les moins jeunes passants qui se transformeront indéniablement en participants.

Aussi imaginatifs qu'ils puissent être, tous ces *silos à pixels*, dotés d'une technologie accessible, durable et facile d'entretien, pourraient être interreliés par un réseau Internet afin d'en synchroniser le contenu lors de fêtes ou d'événements spéciaux, ou même servir d'éléments signalétiques festifs. Une interface simple permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe d'ajouter de nouveaux contenus au fil du temps, ce qui viendra stimuler et nourrir l'intérêt des usagers. Dans certains cas, dont la bibliothèque ici concernée, d'anciens contenus pourraient être conservés sur le site Internet de l'institution et demeurer accessibles, le cas échéant. Un tel archivage de témoignages contribuera ainsi à enrichir la mémoire collective et le patrimoine maskoutain.



ANNEXE 4. FICHE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Coordonnées de l'artiste ou du représentant du collectif

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) / /

Citoyenneté _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Détail sur la pratique artistique

Nom d'artiste _____

Discipline(s) _____

Nombre années d'expérience _____

Artiste professionnel établi

Artiste de la relève

Artiste membre d'un collectif

Artiste inscrit au fichier du Ministère de la Culture et des Communications

Consentement de l'artiste aux termes du présent concours

Signature _____

Date _____

